

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2014)
Heft: 3

Vorwort: A la base du sauvetage, une démarche humaniste : porter secours à autrui
Autor: Favre, Roland

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le commandant de la région territoriale 1 remercie les militaires du bataillon d'infanterie 16 pour leur engagement EUPHRATE, en janvier 2014, au moment des négociations « Genève 2 » concernant la guerre en Syrie.
Photo © A+V.

Editorial

A la base du sauvetage, une démarche humaniste : porter secours à autrui

Div Roland Favre

Commandant de la région territoriale 1

Au début de ce XXI^e siècle, AIDER, PROTEGER et COMBATTRE constituent les trois volets d'action de nos forces terrestres. Lorsque la communauté est touchée directement par une catastrophe d'origine naturelle ou technologique, tout doit être mis en œuvre pour maîtriser l'événement, assister les personnes affectées et rétablir aussi rapidement que possible la situation. La coopération de tous les moyens disponibles, civils et militaires, relève alors de l'évidence : il s'agit de réagir, et rapidement. Car AIDER, c'est le plus souvent l'action dans l'urgence.

Le sauvetage est, par excellence, affaire de spécialistes. Une solide formation de base, un entraînement régulier et rigoureux sont les conditions préalables au succès. Au sein de notre armée, la formation d'intervention d'aide en cas de catastrophe est au service de la population 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Les bataillons d'aide en cas de catastrophe des régions territoriales peuvent également être engagés au titre de moyens de la première heure ou pour garantir la durabilité de l'action.

Au cours des deux dernières décennies, des formations militaires du sauvetage ont été engagées à de multiples reprises en appui aux moyens civils des cantons. Les engagements les plus médiatisés, en Suisse occidentale, ont été ceux de l'éboulement de terrain de Gondo (octobre 2000), des crues extrêmes dans le canton de Berne (août 2005), de l'incendie de forêt de Viège (avril 2011) et des graves intempéries dans le Kandertal et le Lötschental (octobre 2011). Des exercices ont été mis sur pied avec tous les cantons, de même qu'avec nos homologues de France voisine, le dernier en date en mai 2013 sur la place d'exercices d'Epeisses/Genève (INTER 13).

Lors de chaque intervention, la rigueur et la discipline de chacun, de même que la confiance mutuelle, au sein des formations aussi bien qu'entre les différents partenaires engagés, constituent les facteurs-clés du succès. Dans la phase émotionnelle du choc, savoir qui est le chef et

connaître sa propre place permet à chacun de rester calme et professionnel. Le sauvetage est avant tout un travail d'équipe, qui requiert de chacun courage, abnégation et persévérance. Mais au-delà des organisations et des statuts, au-delà des techniques et des matériels, on retrouve chez toutes les femmes et tous les hommes engagés dans le sauvetage une démarche commune, cette vocation humaniste de porter secours à autrui.

Merci à toutes et à tous !

R. F.

Le divisionnaire Roland Favre commande la région territoriale 1 depuis 2010.

